

---

RATP

**Délégation PAT n° 2004-5248 du 25 octobre 2005 de pouvoirs du directeur du département du patrimoine au responsable de l'unité courrier, reprographie, voyages**

NOR : *EQUT0510373X*

Le directeur du département du patrimoine de la régie autonome des transports parisiens (RATP) agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés le 4 octobre 2004 par la présidente-directrice générale délègue au responsable de l'unité courrier, reprographie, voyages les pouvoirs suivants :

- signer les bons de commande d'une valeur inférieure ou égale à 76 225 Euro ;
- payer les factures sans limitation de montant.

Le responsable de l'unité courrier, reprographie, voyages pourra lui-même subdéléguer, à charge pour lui d'informer au préalable le directeur du département du patrimoine.

*Le directeur du département du  
patrimoine,*

La présente délégation annule et remplace la délégation PAT n° 98-7 du 5 janvier 1998.